

Accompagnement des collectivités de la plaine orientale dans le nettoyage raisonné des plages :

Depuis 3 ans, l'unité biodiversité de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Haute-Corse accompagne les collectivités de la plaine orientale dans le nettoyage raisonné des plages. En effet, ces espaces de très forte affluence touristique ont parfois fait l'objet d'un nettoyage mécanique systématique limitant le fonctionnement naturel du système dune-plage.

L'enjeu de cet accompagnement réside donc dans la préservation des facteurs écologiques qui permettent la pérennité de ce système, tels que les laisses de mer et la végétation du pied de dune.

Afin de répondre à cet enjeu, des préconisations de gestion du nettoyage des plages, sous la forme de cahiers des charges, ont été proposées aux collectivités. L'objectif de ces préconisations vise principalement à développer un nettoyage manuel avec ou sans traction animale.

En 2019, 20 cahiers des charges ont été rédigés permettant ainsi une meilleure visibilité dans la gestion du nettoyage sur la plaine orientale. 62 % de la surface nettoyée est réalisée manuellement. Les 38 % restant nettoyés mécaniquement traduisent la difficulté de certaines collectivités à changer leur pratique en raison d'une pression touristique trop importante ou d'une volonté de rentabiliser l'achat d'engins de nettoyage. L'accompagnement de ces collectivités est plus lent mais une progression apparaît dans leur vision environnementale du territoire laissant présager une augmentation plus nette du nettoyage manuel dans les prochaines années.

Afin de soutenir les collectivités dans cette action de nettoyage raisonné, l'unité biodiversité de la DDTM de Haute-Corse s'est engagée à aider financièrement celles souhaitant développer le nettoyage manuel. Un dispositif de subventionnement, à hauteur de 36 308 €, a donc été mis en place pour 8 collectivités.

Evolution des modalités de nettoyage des plages des communes de la plaine orientale entre 2017 et 2019.

